

Énergie et climat : des enjeux au centre du scrutin

Fabienne Collard

À l'approche du scrutin européen, fédéral, régional et communautaire du 26 mai 2019, nombreux sont les acteurs qui ont publié leurs mémorandums afin de souligner ce qui constitue à leurs yeux les principaux enjeux à traiter par les futurs élus. Ces observations s'accompagnent d'un certain nombre de propositions faites aux gouvernements qui se mettront en place après les élections.

Mais un invité surprise a mis un enjeu au centre de la campagne électorale : la rue. Les écoliers, bien entendu, à travers le mouvement Youth for Climate, ainsi que des citoyens de tout âge, lors des marches pour le climat, ou encore le mouvement Sign for my Future ont ainsi relayé, appuyé et popularisé les cris d'alarme de la communauté scientifique à propos de l'évolution du climat – des membres de cette dernière multipliant pour leur part les pétitions et les cartes blanches dans la presse.

Par cette mobilisation de près de six mois¹, les questions climatiques et, par ricochet, énergétiques, sont devenues un élément incontournable du débat public. Bien des mémorandums évoqués ci-dessus reflètent d'ailleurs cette situation. Selon un sondage effectué pour Sign for my Future, la question climatique influencera le scrutin pour 45 % des sondés.

Autrement dit, le climat est devenu une préoccupation majeure et les pouvoirs publics sont aujourd'hui sommés d'agir. Qu'il s'agisse d'une mode comme le pensent certains ou d'une réelle urgence comme l'estiment d'autres, les figures politiques prêtes à en découdre le 26 mai prochain n'ont eu d'autre choix que de se positionner par rapport aux enjeux climatiques et aux questions énergétiques et d'avancer des solutions plus ou moins abouties pour répondre aux préoccupations des citoyens.

Après avoir esquissé les positions de certains des principaux acteurs concernés par ces enjeux puis avoir envisagé certaines implications de la pression mise par les citoyens sur le monde politique, cette *@analyse du CRISP en ligne* envisagera le contexte institutionnel dans lequel ce dernier sera amené à développer son action après l'échéance électorale.

¹ La première marche pour le climat, qui a rassemblé quelque 70 000 personnes à Bruxelles, s'est tenue le dimanche 2 décembre 2018. La première manifestation hebdomadaire organisée par des jeunes s'est déroulée le jeudi 10 janvier 2019.

Tous indispensables

Parmi les acteurs qui ont rédigé un mémorandum, figurent notamment les fédérations sectorielles actives dans le secteur de l'énergie, ainsi que certains groupes de pression, tels ceux actifs dans la protection de l'environnement. Sans surprise, ces acteurs affirment œuvrer pour une transition énergétique synonyme de décarbonisation et estiment que ce chemin ne pourra être poursuivi sans eux.

Tel est bien entendu le cas du secteur des énergies renouvelables. La fédération Edora prône le développement de ce type d'énergie parallèlement à une électrification croissante et l'encouragement de l'autoconsommation individuelle ou collective². Une transition énergétique réussie passe selon cette fédération sectorielle par un recours à tous les leviers technologiques et comportementaux tels que l'efficacité énergétique, les technologies renouvelables, la gestion de la demande, le stockage et le développement de marchés intelligents.

Pour faciliter le développement du renouvelable, il faut, selon Edora, s'attaquer à une problématique souvent mise en avant et qui constitue selon elle un frein au changement : les subsides encore alloués aux énergies fossiles. En effet, outre que beaucoup d'infrastructures sont conçues pour les énergies traditionnelles, ces dernières bénéficient d'une série d'avantages fiscaux ou de mesures budgétaires spécifiques. Les gouvernements belges ne publient pas d'inventaire des subsides aux énergies fossiles. Il n'existe d'ailleurs pas de listing ou de définition à proprement parler de ce que recouvre ce type de mesures. Mais le Fonds mondial pour la nature (WWF), qui partage ces observations, a demandé au bureau de consultance Climact d'évaluer ce soutien public aux énergies fossiles. Selon le rapport réalisé à cet effet, la majeure partie de ce soutien provient du gouvernement fédéral par le biais d'exonérations fiscales ciblant la consommation de pétrole pour les transports, le chauffage, les industries et les entreprises³. Il peut également s'agir d'avantages fiscaux pour les cartes essence, pour l'utilisation commerciale et industrielle de certains véhicules, etc. À l'origine, les subsides aux énergies fossiles ont été introduits par les pouvoirs publics pour assurer la sécurité énergétique et l'accès à l'énergie pour tous.

Sur la base de l'étude commandée à Climact, le WWF relève trois points⁴. *Primo*, un ménage belge disposant d'une voiture de société bénéficie en moyenne de 493 euros par mois d'avantages fiscaux, contre 94 euros par mois dépensés par l'État pour un ménage belge utilisant les transports en commun. *Secundo*, le transport aérien bénéficie de 210 millions d'euros d'avantages fiscaux annuels : le kérosène n'est pas taxé et aucune TVA n'est prélevée sur les billets d'avion. *Tertio*, le mazout de chauffage bénéficie de 1,1 milliard d'euros d'avantages fiscaux annuels (notamment à travers le fonds mazout), contre 325 millions octroyés par les pouvoirs publics sous la forme de primes à la rénovation et à l'isolation.

En conséquence, le WWF demande au prochain gouvernement fédéral plus de transparence quant au soutien accordé aux énergies fossiles, une réduction progressive des avantages fiscaux au mazout tout en adoptant des mesures sociales compensatoires,

² Fédération des énergies renouvelables, « *Recommandations politiques pour une transition énergétique durable* ». Mémorandum. Élections fédérales et régionales de 2019, février 2019.

³ Q. JOSSEN, Q. SCHOBGENS, L. VAN DER BURG, P. VERMEULEN, L. WORRALL, *Fossil fuel subsidies: hidden impediments on Belgian climate objectives*, Climact/ODI, février 2019.

⁴ <http://wwf.be>.

une aide à la rénovation et à l'isolation des bâtiments, le démantèlement progressif de l'avantage accordé à la voiture de société, une politique ambitieuse en matière de transport public, et enfin l'instauration d'une taxe kérosène et d'une TVA sur les billets d'avion. De son côté, Edora souhaite que soit appliqué à chaque type d'énergie un « coût vérité », qui tienne compte de l'impact environnemental, mais qui soit également évolutif, de sorte que soient prises en compte les évolutions technologiques.

L'énergie fossile serait-elle devenue l'ennemi numéro un dans la lutte contre le changement climatique ? La Fédération pétrolière belge ne le pense évidemment pas ⁵. Pour elle, les transports et une partie du chauffage des bâtiments resteront dans les années à venir largement tributaires des « carburants liquides » – expression qu'elle semble préférer à celle de « combustibles fossiles », dont on ne trouve qu'une seule occurrence dans le mémorandum, peut-être parce que ce type d'énergie ne semble plus avoir le vent en poupe. La Fédération estime que des avancées importantes sont annoncées, que les carburants d'hier ne sont pas ceux d'aujourd'hui et que ces innovations peuvent elles aussi contribuer à mettre en place une transition énergétique bas carbone.

À côté des énergies renouvelables et fossiles, on trouve l'énergie nucléaire. Si l'Union européenne s'est clairement engagée sur le chemin d'une transition énergétique axée sur davantage d'efficacité énergétique et développant les énergies renouvelables, les différents États membres comptent dans un premier temps, en fonction de leurs ressources et de leurs infrastructures, sur les énergies fossiles ou sur le nucléaire pour assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie.

En Belgique, malgré une loi de sortie du nucléaire datant déjà de 2003, les sept réacteurs présents sont toujours en activité. Lorsqu'ils sont tous en fonction, ils représentent 50 % de la production d'électricité du pays. Si la loi de sortie du nucléaire n'a pas été remise en question par la majorité fédérale sortante ⁶, elle a cependant fait l'objet de modifications qui ont notamment eu pour effet de prolonger de 10 ans la durée d'exploitation possible des trois réacteurs les plus anciens, ceux de Doel 1 et 2 et de Tihange 1 ⁷. Actuellement, la loi prévoit donc l'arrêt d'un premier réacteur (Doel 3) en 2022, d'un deuxième (Tihange 2) en 2023 et des cinq autres en 2025 (soit 40 ou 50 ans après leur mise en service, selon le cas).

La Fédération des entreprises de Belgique (FEB) et, dans son sillage, la N-VA ont clairement demandé une prolongation d'au moins deux réacteurs – les deux plus récents, à savoir ceux de Doel 4 et Tihange 3 – au-delà de 2025. Le Parti populaire souhaiterait quant à lui que quatre réacteurs restent en activité au-delà de 2025 et le Vlaams Belang trois. Si, selon le Bureau fédéral du Plan, en comparaison avec un mix électrique reposant sur davantage de renouvelable et de gaz, le prolongement de certains réacteurs serait profitable à la facture du consommateur, ce sont essentiellement les propriétaires des

⁵ Fédération pétrolière belge, « *Pas de transition énergétique sans carburants* ». *Le secteur pétrolier paré pour l'avenir. Mémorandum politique. Élections fédérales et régionales du 26 mai 2019*, 2018.

⁶ Gouvernements Michel I et II, associant le MR, le CD&V et l'Open VLD ainsi que, pour le premier uniquement, la N-VA.

⁷ Article 2 de la loi du 28 juin 2015 modifiant la loi du 31 janvier 2003 sur la sortie progressive de l'énergie nucléaire à des fins de production industrielle d'électricité afin de garantir la sécurité d'approvisionnement sur le plan énergétique (*Moniteur belge*, 6 juillet 2015).

centrales – à savoir Engie Electrabel et, dans une moindre mesure, EDF – qui profiteraient financièrement d'une telle opération ⁸.

Les autres partis représentés au Parlement fédéral, en ce compris les trois qui composent la coalition sortante, ne souhaitent pas prolonger l'activité du parc nucléaire belge après 2025. Toutefois, le timing étant désormais plus que serré pour mettre en place les centrales au gaz qui viendront remplacer les capacités nucléaires dont il est question, un doute subsiste sur la faisabilité de sortir totalement du nucléaire en 2025 sans risque majeur pour la fourniture d'électricité ou le coût de celle-ci. Par conséquent, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) travaille sur de nouvelles exigences de sûreté en cas de prolongation de certains réacteurs. De son côté, Engie Electrabel, qui exploite le parc nucléaire belge, envisage également une prolongation, même limitée, puisqu'elle continue à tenir compte dans ses budgets de la prolongation des deux réacteurs les plus récents. Enfin, au-delà de la prolongation de certains réacteurs, la N-VA se déclare même ouverte à la construction d'une nouvelle centrale, sans évoquer toutefois la question de son financement.

Dans ce dossier, il faut constater que les gouvernements fédéraux qui se sont succédé depuis 2003 ont privilégié l'attentisme. C'est ainsi qu'un pacte énergétique impliquant les différents niveaux de pouvoir, avec une vision arrêtée du mix énergétique à mettre en place pour contrebalancer la sortie du nucléaire, et une estimation chiffrée des investissements et autres mesures nécessaires, manque toujours à l'appel. Pour maintenir la sortie totale en 2025, il est apparu urgent d'agir. C'est pourquoi la Chambre des représentants a adopté en séance plénière, le 4 avril 2019 ⁹, une proposition de loi relative au mécanisme de rémunération de capacité, qui doit faciliter l'investissement dans de nouvelles centrales au gaz. Toutefois, des arrêtés fixant les modalités pratiques de mise en œuvre de cette loi devront être adoptés sous la prochaine législature.

Pour sa part, le Forum nucléaire belge rappelle sans surprise, en cette veille d'élections, que recourir au gaz plutôt qu'au nucléaire priverait la Belgique d'une énergie peu coûteuse et au faible bilan carbone, le recours à davantage de gaz induisant une augmentation marquée des émissions de CO₂.

L'invité surprise

Si chaque acteur du secteur entend contribuer à la politique énergétique que devront mettre en place les gouvernements qui émergeront du scrutin, et cherche ainsi à conserver ses positions ou à les asseoir davantage, un acteur moins attendu entend lui aussi prendre part au débat. En effet, le citoyen s'impatiente et réclame de plus en plus haut et fort une intervention du politique.

Si elle est source de frustration pour certains, la difficulté à faire évoluer la politique énergétique s'explique. Mus par l'agenda électoral et par la volonté de se faire élire, les mandataires politiques cherchent à résoudre une équation impossible : mettre en place une transition énergétique sans impact sur la facture du consommateur. Devant ce dilemme, et compte tenu de la complexité du système institutionnel du pays, la politique

⁸ Bureau fédéral du Plan, *Le Bureau fédéral du Plan chiffre pour la première fois des mesures issues des programmes électoraux des partis politiques représentés à la Chambre*, 26 avril 2019.

⁹ Chambre des représentants, *Compte rendu intégral*, CRIV 54 PLEN 280, 4 avril 2019.

énergétique belge fait essentiellement du surplace. La sortie du nucléaire n'a guère donné lieu à des aménagements concrets et les centrales vieillissantes sont désormais soumises, comme on l'a vu cet hiver, à des indisponibilités diverses. Se passer du nucléaire dans le mix électrique belge – si cette décision est maintenue – implique de poser des choix et de mettre en place un cadre d'investissement attractif, que ce soit pour développer les énergies renouvelables ou pour ouvrir de nouvelles centrales au gaz capables de suppléer le nucléaire comme complément aux énergies renouvelables, par essence intermittentes pour la plupart d'entre elles. Si la loi de 2003 sur la sortie du nucléaire ne devait finalement pas être appliquée, réinvestir dans le nucléaire existant (ou, *a fortiori*, dans de nouveaux réacteurs, comme seule la N-VA en conçoit le projet actuellement) coûterait également de l'argent.

Politiquement, il peut donc paraître plus simple de remettre à demain les décisions nécessaires. Cependant, il n'est pas possible de reporter ces choix éternellement, législature après législature. D'autant que réapparaît chaque hiver le risque d'un possible *black-out*. Pour éviter les délestages qui accompagneraient le scénario d'un hiver rigoureux couplé à des réacteurs au repos, le gouvernement fédéral, responsable de la sécurité d'approvisionnement du pays, compte depuis quelques années sur la mise à disposition d'une réserve stratégique et, plus encore, sur des importations. Mais la disponibilité de celles-ci reste tributaire de la météo subie par les fournisseurs voisins. Et cette stratégie s'avère en outre relativement coûteuse.

À ces éléments, s'ajoute le fait que la Belgique doit mener une politique lui permettant de réaliser les objectifs qui lui ont été assignés par l'Union européenne, celle-ci ayant adopté des ambitions élevées au regard de ce qui se fait ailleurs sur le globe. Parmi ces objectifs, figurent la réduction des émissions de CO₂ et le développement des énergies renouvelables. En la matière, les gouvernements régionaux ont choisi de favoriser le développement des énergies renouvelables, à la fois pour leurs vertus environnementales et, sans doute aussi, pour le caractère particulièrement visible des régimes de soutien mis en place. Mais, très généreux au départ en ce qui concerne le petit photovoltaïque, ces mécanismes ont généré, en Wallonie comme en Flandre, une « bulle » des certificats verts¹⁰ et des polémiques qui n'ont pu être éteintes sous la législature qui s'achève. Pourtant, quoique moins visible, l'isolation des habitations paraît tout aussi nécessaire, voire prioritaire.

Outre que le monde politique est divisé sur les solutions à apporter, il peine à poser des choix clairs par crainte que ceux-ci soient impopulaires vu leur coût. Dès lors, c'est aujourd'hui la société civile qui somme le monde politique de prendre ses responsabilités. Tel est le message porté en Belgique par les élèves de Youth for Climate. En France, sous l'intitulé « L'Affaire du Siècle », des personnalités publiques et des organisations non gouvernementales telles que la Fondation pour la nature et l'homme, Greenpeace, Notre affaire à tous ou Oxfam ont décidé d'attaquer l'État en justice pour son inaction. D'un côté comme de l'autre de la frontière, le message des personnes mobilisées est clair : elles veulent que des mesures soient prises, quitte à ce que celles-ci soient contraignantes et impopulaires – ce qui ne les empêche bien entendu pas de souligner que les actions entreprises doivent être socialement justes¹¹. On notera à cet égard qu'il est particulièrement rare qu'une mobilisation populaire d'ampleur se développe non

¹⁰ Cf. F. COLLARD, « Les énergies renouvelables », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2252-2253, 2015.

¹¹ Ainsi, la marche des jeunes du jeudi 2 mai 2019 tenue à Bruxelles associait le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et était placée sous le signe de l'articulation entre justice sociale et justice climatique.

pour réclamer davantage de droits ou des moyens supplémentaires, mais une action contraignante, y compris pour ceux-là mêmes qui se mobilisent.

Cette mobilisation procurera-t-elle pour autant au monde politique la légitimité nécessaire pour agir ou son seul effet sera-t-il de voir fleurir une série de propositions restant pour beaucoup sans lendemain ? Par ailleurs, quelle est la part de la population qui partage l'idée que des mesures fortes doivent être prises ? Car, s'ils sont de plus en plus connus, les effets du réchauffement climatique ne s'éprouveront pleinement que dans quelques années, voire décennies, si bien que le sentiment d'urgence n'est pas partagé par tous, quand il n'est pas tout bonnement contesté. De plus, le coût des mesures à adopter pour limiter le réchauffement climatique paraît élevé aux yeux de beaucoup, et ce alors que leurs effets ne seront pas immédiats. Dès lors, où s'établira le point d'équilibre entre une action politique plus résolue à affronter les enjeux climatiques et une tendance à estimer qu'il convient surtout de limiter l'impact des mesures à prendre sur la facture de l'électeur ?

Le casse-tête institutionnel belge

Un élément propre au contexte de la Belgique risque de compliquer encore les choses. En effet, l'architecture institutionnelle et la répartition des compétences qui en résulte rendent souvent difficile la mise en place d'une politique énergétique et climatique de long terme et concertée entre les différents niveaux de pouvoir – la législature qui s'achève en a fourni plusieurs exemples.

La politique énergétique belge n'est pas aux mains d'un seul, mais bien de quatre ministres : un ministre fédéral et un par Région – auxquels devrait s'ajouter dans un futur proche un cinquième ministre, membre du gouvernement de la Communauté germanophone¹². Certaines compétences, telles que le nucléaire, la sécurité d'approvisionnement, le réseau de transport haute tension ou l'éolien *off-shore* sont fédérales, tandis que le développement des énergies renouvelables ou le réseau de distribution basse tension sont actuellement des compétences régionales.

Tout d'abord, cette situation implique la coexistence de plusieurs systèmes ; par exemple, le mécanisme des certificats verts diffère d'une Région à l'autre. Ensuite, il résulte de cette répartition des compétences une certaine complexité dans la facture adressée aux consommateurs. Enfin, les différents intervenants peinent bien souvent à se mettre d'accord sur la politique à mener. Ainsi, au moment où se tenait à Paris, fin 2015, la conférence internationale sur le climat connue sous le nom de COP21, les quatre ministres belges en charge du climat et de l'énergie ne parvenaient pas à un accord sur la répartition des efforts à fournir par l'Autorité fédérale et par chacune des trois Régions pour atteindre différents objectifs à l'horizon 2020 (ce que l'on appelle le *burden sharing*)¹³. Deux ans plus tard, c'est la mise en place d'un pacte énergétique qui a avorté, certes en partie à cause des positions défendues par la N-VA, mais aussi en raison de l'opposition entre le niveau fédéral et les Régions, le premier estimant avoir fait sa part du travail, via le développement

¹² Le Parlement wallon a en effet adopté le 3 mai 2019 un décret relatif à l'exercice, par la Communauté germanophone, de certaines compétences de la Région wallonne en matière d'énergie, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2020 (DOC 1355 n° 3).

¹³ Il s'agit de la répartition intérieure des engagements européens et internationaux de la Belgique dans le cadre de la politique climatique et énergétique 2013-2020.

de l'éolien *off-shore* notamment, et attendant que les secondes en fassent de même. Bref, chacun veut faire bonne figure, mais sans alourdir l'ardoise plus qu'il ne faut, ce qui ne simplifie pas la coordination d'ensemble.

Face à ces difficultés, un groupe de juristes issus de différentes universités du pays a élaboré une proposition de loi spéciale afin de coordonner l'action de l'Autorité fédérale et des entités fédérées en matière de climat et de fixer des engagements à l'horizon 2030 et 2050¹⁴. L'un des buts de cette proposition de loi est de surmonter l'éclatement des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, source de tensions et d'immobilisme. Le Conseil d'État a jugé inconstitutionnelle l'imposition de ses vues aux Régions par l'Autorité fédérale. Parmi les alternatives proposées par le Conseil d'État figurait une modification de l'article 7*bis* de la Constitution. Des parlementaires Groen, Écolo, SP.A, PS, Défi, CDH et PTB ont alors introduit une proposition de révision de cet article¹⁵. À la veille du vote sur ce texte par la commission de réforme de la Constitution de la Chambre, quelque 300 militants du mouvement Occupy for Climate ont décidé de bloquer pacifiquement la rue de la Loi devant le Palais de la Nation. Bien que réticent à modifier la Constitution, et privilégiant la voie d'un accord de coopération (autre piste envisagée par le Conseil d'État mais jugée inefficace par les partisans de la « loi climat »), le MR a alors apporté son soutien à la proposition de révision de l'article 7*bis*. Toutefois, cette initiative n'a pu réunir les deux tiers des suffrages en séance plénière de la Chambre, soit la majorité requise pour modifier la Constitution, en raison notamment de l'opposition des élus N-VA, CD&V et Open VLD (outre ceux du VB et du PP). Ces trois partis flamands estiment qu'une telle réforme n'apporte que des objectifs, et non pas des mesures concrètes, et qu'elle entraînerait une certaine refédéralisation des compétences, à laquelle ils ne sont manifestement pas prêts, malgré les déclarations de certains dirigeants de l'Open VLD. L'urgence décrétée par la rue devra une nouvelle fois attendre.

Et pourtant, durant cette campagne électorale, aucun parti n'aura manqué de mettre en avant sa bonne volonté verte. Après le succès remporté par les partis écologistes aux dernières élections communales et provinciales, chaque formation avance ses mesures, singulières ou partagées par d'autres. Taxation du kérosène, réduction de la TVA à 6 % sur les investissements dans les économies d'énergie ou sur le prix de l'électricité, implantation d'une nouvelle zone éolienne *off-shore*, développement de l'autoconsommation collective, adoption d'une loi climat, application du principe du pollueur-payeur au secteur nucléaire, développement des micro-réseaux ou de la mise en place des compteurs intelligents, primes à l'isolation, développement de l'économie circulaire, investissement dans les transports publics... Chaque programme comporte, souvent en bonne place, un volet relatif à l'énergie et aux enjeux climatiques.

¹⁴ Chambre des représentants, *Proposition de loi spéciale coordonnant la politique de l'autorité fédérale, des Communautés et des Régions en matière de changements climatiques et fixant des objectifs généraux à long terme*, déposée par J.-M. Nollet, M. Almaci, A. Laaouej, C. Fonck, K. Temmerman, D. Clarinval, O. Maingain, K. Calvo, G. Gilkinet et D. Thiéry, doc 54K3517, 6 février 2019.

¹⁵ Chambre des représentants, *Révision de la Constitution. Proposition de révision de l'article 7*bis* de la Constitution afin d'ancrer les objectifs et principes climatiques*, déposée par M. Almaci, J.-M. Nollet, K. Temmerman, A. Laaouej, O. Maingain, F. Delpérée et M. Van Hees, doc 54K3642, 13 mars 2019.

*

* *

Les nombreux rapports concernant l'évolution de la planète ou les débats qui ont animé toute la législature à propos de l'énergie, d'abord, les résultats des élections locales d'octobre 2018, ensuite, et les nombreuses mobilisations pour le climat, enfin, ont largement contribué à inscrire les questions climatiques et énergétiques en très bonne place des thèmes de la campagne électorale qui s'achève. Tous les partis ont été sommés de mettre en avant leurs positions par rapport à ces enjeux, tandis que les acteurs des secteurs concernés ont veillé à montrer la nécessité de compter avec eux dans la mise en œuvre des politiques futures.

Si les dernières années ont à divers égards été marquées par un certain attentisme, voire parfois par de l'immobilisme, le risque est que les prochaines, vu ce florilège non concerté de propositions, n'aboutissent au même résultat, faute de cohérence et d'un manque de cohésion des différentes politiques qui seront menées dans le pays. Pour être réellement efficace, la politique énergétique à venir devra par ailleurs intégrer les deux parents pauvres que sont le transport et le chauffage (ce dernier représentant environ la moitié de la consommation d'énergie finale), et ne pourra pas se focaliser sur le seul marché de l'électricité (qui constitue moins d'un quart de la consommation finale). Pour sa part, la rénovation de logements, autre enjeu majeur, demande de la volonté politique, du temps et des moyens. Elle devra donc être prise à bras-le-corps par les futurs élus, mais ne portera pleinement ses fruits qu'à moyen terme. Une mobilité plus réfléchie et efficace nécessite tout autant d'investissement, ainsi, vraisemblablement, qu'une coordination plus poussée qu'aujourd'hui. Enfin, favoriser l'innovation – quelle que soit la filière concernée, des réseaux intelligents aux combustibles plus propres – paraît aussi être une piste à favoriser.

Bref, si les thématiques de l'énergie et du climat ont pris une grande importance dans la campagne électorale de 2019, les choses ne font sans doute que commencer pour affronter concrètement les nombreuses facettes et implications de ces thématiques, quelles que seront les voies choisies.

Pour citer cet article : Fabienne COLLARD, « Énergie et climat : des enjeux au centre du scrutin », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 22 mai 2019, www.crisp.be.